

Grabels en Transition

vous souhaite de joyeuses fêtes



FAITS MARQUANTS - FAITS MARQUANTS - FAITS MARQUANTS

- ❖ **Energie Montpellier Collectif Citoyen (EMC2)**, issu de l'association Energie en Toit, a signé avec la **Mairie de Grabels** une convention pour l'**installation de panneaux photovoltaïques** sur des toits de l'école primaire Joseph Delteil. Le financement repose sur un **investissement citoyen qui permet de participer à la transition énergétique** en devenant sociétaire de la SAS EMC2 gérée selon des statuts coopératifs. Retrouvez toutes les infos sur comment participer [ICI](#)
- ❖ **Les Jardins de la Mosson** attirent de plus en plus de citoyens désireux de se retrouver pour jardiner et partager les fruits de leurs récoltes ainsi que de beaux moments de rencontres avec Karine, qui dispense son savoir et coordonne les actions. Et pour les encourager, la fondation Truffaut vient de leur accorder un financement pour l'installation d'une serre. Pour en voir plus, voir [ICI](#)
- ❖ **Le comité Gimel**, qui a participé à la construction du cahier des charges de la ZAC Gimel, a repris du service pour la **mise en place du comité citoyen**, inscrit au cahier des charges et entériné lors d'un conseil municipal. De potentiels habitants, accompagnés par [HabFab](#) sur le projet d'habitat participatif, ont rejoint ce groupe. **RDV en juin pour la mise en place de ce comité citoyen** et définir ensemble la participation de chacun, pour le respect des attentes exprimées et porter la voix de celles et ceux désireux d'habiter ce lieu.

L'habitat participatif ici et au-delà

Vous aspirez à habiter « autrement », dans le cadre d'une démarche citoyenne, intégrant un esprit de partage, de solidarité et de respect de l'environnement répondant aux nouveaux enjeux de société :

Pourquoi ne pas opter pour l'habitat participatif ?

Ce mouvement, bien qu'encore émergent en France, avec environ 500 projets recensés à ce jour, a séduit plusieurs de nos voisins européens, suisses, allemands, norvégiens...certains ont fait le choix de se regrouper pour concevoir, réaliser et financer leur habitat collectivement en combinant logements privés et espaces communs et limiter ainsi leur impact carbone.

Encadré par la loi Alur du 24 mars 2014, l'habitat participatif permet à toutes et tous, de tout âge, tout niveau de ressources, tout milieu social de se fédérer autour d'un projet, dans le neuf ou l'ancien, en ville ou à la campagne, en accession à la propriété ou en location, en partenariat avec des organismes etc. Les possibilités sont très vastes. Ces sociétés d'habitat participatif peuvent désormais prendre la forme d'une coopérative d'habitants ou d'une société d'attribution et d'autopromotion, nouvelles formes juridiques pour ce type de projets.

Le département de l'Hérault n'est pas en reste avec plusieurs projets qui ont vu le jour ou sont actuellement en phase de développement : Mas Cobado à Montpellier, Les Hérissons à Prades le Lez, Fabreco à Fabrègues, Ensemble à Brignac, Gimel à Grabels...

Alors si vous aussi vous souhaitez gagner le pari de l'habitat de demain tout en privilégiant les relations humaines, n'hésitez plus il y a peut-être un projet qui vous attends ! une aventure à partager ! un rêve à concrétiser !

Valérie L.

Renouvellement des adhésions

à

Grabels en Transition

C'est [ICI](#)

www.grabelsentransition.fr

Contact@grabelsentransition.fr